



Cette action est financée dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et bénéficie de l'expertise du ministère en charge du travail, dans le cadre de l'EDEC pour les branches du particulier employeur et de l'emploi à domicile.

# Cahier des charges

# Secteur de l'emploi à domicile : Pré-diagnostic des mobilités intersectorielles

Terrain d'étude : Occitanie et Sud-PACA

### Achat d'une prestation de service

La présente consultation a pour objet l'achat de la prestation de service suivante :

Réalisation d'un pré-diagnostic des aires de mobilités des métiers relevant du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile vers d'autres secteurs d'activité fléchés par IPERIA et ses partenaires institutionnels dans le cadre de deux terrains d'études : les régions Occitanie et Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Date limite de réception des offres : 10 juin 2019







ye.



La valeur ajoutée des emplois de la famille

# **SOMMAIRE**

ARTICLE 1	. Presentation d'IPERIA L'INSTITUT	3
ARTICLE 2	2. EXPOSE DES MOTIFS	4
ARTICLE 3	3. OBJET DE LA PRESTATION « PRE-DIAGNOSTIC DES AIRES DE MOBILITES INTERSECTORIELLES 4	»
ARTICLE 4	. DESCRIPTION DES BESOINS	5
4.1.	Comprendre la singularité du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.	5
4.2.	Répondre aux objectifs de l'étude	6
4.3.	Proposer une méthodologie adaptée	7
4.4.	Des livrables assurant l'opérationnalité des résultats	7
4.5.	Le calendrier	8
ARTICLE 5	MODALITES D'EXECUTION	В
5.1.	Contrat	8
5.2.	Prise d'effet et durée de l'étude	8
5.3.	Prix du marché	8
5.4.	Profil des consultants pressentis	8
ARTICLE 6	6. CONDITIONS DE REPONSE A L'APPEL	9
ARTICLE 7	7. Presentation de l'Offre	9
ARTICLE 8	3. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES	9
8.1.	Critère qualité des prestations (70%)	9
8.2.	Critère financier (30%)	O



# Article 1. Presentation d'IPERIA L'INSTITUT

Depuis 1994, IPERIA l'Institut, appelé aussi IPERIA, œuvre à la reconnaissance et à la valorisation des métiers de la famille et du domicile dans le cadre d'une relation de travail entre un particulier employeur et son salarié.

IPERIA met son expertise au service des Branches professionnelles des salariés et des assistants maternels du particulier employeur pour construire, diffuser et développer un programme national de professionnalisation pour le secteur de l'emploi entre particuliers, tant sur les compétences à valider que sur les modalités d'accès à la formation continue et à la certification.

Au fil du temps, l'Institut a forgé son expertise sur trois domaines :

- L'observation et la recherche pour identifier les besoins : IPERIA mène une réflexion permanente au service de la professionnalisation de l'emploi à domicile. Pour ce faire, IPERIA observe et étudie les mutations sociales, détecte et évalue les besoins en utilisant des méthodes scientifiques reconnues
- La création d'outils et services de professionnalisation innovants : IPERIA accompagne l'émergence de nouvelles compétences et de nouveaux métiers au domicile face aux enjeux démographiques, sociaux et sociétaux. A partir des résultats de ses réflexions et collaborations, IPERIA envisage des solutions « clés en mains », qui répondent aux besoins croissants des bénéficiaires.
- L'expérimentation et l'adaptation permanente auprès des bénéficiaires: IPERIA place les bénéficiaires au centre de chaque démarche de professionnalisation qu'il engage. Son implication sur le territoire et son esprit de coopération lui assurent un retour immédiat sur l'efficacité des outils mis en place. Ainsi, IPERIA est à même de transformer des projets en programmes, de les corriger, de les améliorer et de rebondir à chaque nouvelle avancée sociale ou sociétale

Par ailleurs, IPERIA a mis en place une démarche qualité en délivrant, pour le compte des branches professionnelles, un label conforme aux évolutions législatives auprès des 230 organismes de formation qui forment le réseau.

Conscient des besoins émergents des familles, des nouveaux enjeux sociétaux et des grandes transitions numériques et robotiques, IPERIA réfléchit aux nouvelles compétences nécessaires à l'exercice de métiers à domicile et conçoit de nouvelles solutions de professionnalisation.



# **Article 2. EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences 2018 – 2022 et de l'appel à projet 2018 « Soutien aux démarches prospectives compétences » à destination des branches professionnelles lancé par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, la FEPEM, les organisations syndicales de salariés et IPERIA, ont conclu un accord cadre national pour la mise en œuvre d'une démarche d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour la branche des assistants maternels et la branche des salariés du particulier employeur. Ce présent cahier des charges s'inscrit dans ce cadre.

Le projet EDEC porté par la FEPEM, les organisations syndicales de salariés et IPERIA s'articule autour des 4 axes suivants :

- Axe 1. Développer la vision prospective sur les besoins en recrutement et les métiers en tension à l'horizon 2025-2030
- Axe 2. Identifier les aires de mobilité intra-sectorielles et intersectorielles
- Axe 3. Adapter la politique de certification
- Axe 4 : Capitalisation et mise à disposition d'outils

L'objet du présent appel d'offre s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 relatif à l'identification des aires de mobilité intra-sectorielles et intersectorielles.

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile peut souffrir d'un manque d'attractivité. Conscients de certaines difficultés que rencontre le secteur, nous souhaitons renforcer notre connaissance des trajectoires professionnelles, à la fois des salariés en exercice aujourd'hui, mais aussi des futurs salariés, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou issus d'une autre branche professionnelle. C'est pourquoi, nous souhaitons investiguer un champ peu étudié dans le secteur jusqu'ici, à savoir les aires de mobilité professionnelle. Au-delà du secteur (les mobilités intra-sectorielles font déjà l'objet d'une analyse), nous souhaiterions étudier les passerelles intersectorielles possibles via une phase de pré-diagnostic nous permettant d'identifier des secteurs pour lesquels la transversalité de compétences pourrait être mise en œuvre ou adaptée.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cet appel d'offre.

# Article 3. OBJET DE LA PRESTATION « PRE-DIAGNOSTIC DES AIRES DE MOBILITES INTERSECTORIELLES »

Le présent appel d'offre a pour objet l'achat d'une prestation de pré-diagnostic des aires de mobilités intersectorielles sur deux terrains d'études que sont les régions Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie. La prestation d'étude a pour objectif, d'établir des aires de mobilités possibles favorisant l'attractivité des métiers et du secteur.



- La **prestation attendue** est décrite à l'article 4 « Description des besoins » du présent document.
- La **forme**, la durée de la prestation et ses conditions d'exécution sont précisées à l'article 5 « Modalités d'exécution ».

# **Article 4. DESCRIPTION DES BESOINS**

Les prestations attendues sont décrites ci-après de manière non exhaustive. Le prestataire s'engage à concevoir, organiser et déployer une prestation d'étude parfaitement adaptée aux besoins exprimés.

# 4.1. Comprendre la singularité du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile concerne aujourd'hui 3,4 millions de ménages en plus de représenter un poids économique significatif avec près de 530.000 équivalents temps plein, soit 1,4 million de salariés.

Il est singulier de toute autre forme d'emploi en ce qu'il s'exerce dans un lieu spécifique, le domicile du salarié dans le cas des assistants maternels, ou celui de l'employeur pour toutes les autres situations. La relation qui lie employeur et salarié est, elle aussi, singulière et n'a d'autres équivalents puisqu'elle se formalise entre deux personnes physiques sans but lucratif, ni marchand. De plus, si la relation de subordination salarié / employeur existe, elle a pour particularité de voir le salarié exercer son activité sans la présence systématique de son employeur. Salarié, qui se trouve, majoritairement en situation de multi-emplois.

Non délocalisables, les métiers du domicile répondent aux évolutions sociétales et aux besoins nouveaux des ménages, que ce soit en milieu urbain dans des zones d'expansion économique, ou en milieu rural, pour créer un lien social et combattre l'isolement. Ils permettent de répondre à des problématiques telles que l'intégration, l'insertion, la reconversion des personnes qu'elles soient éloignées durablement ou non de l'emploi, qu'elles soient issues de pays étranger ou tout simplement intéressées par vocation.

L'assistant de vie répond aux grands enjeux du vieillissement de la population et sera le plus créateur d'emploi à très court terme. L'employé familial, comme la garde d'enfants, permettent de répondre aux besoins des ménages actifs, ils contribuent à dynamiser et rendre attractifs les territoires. De plus, les gardes d'enfants et les assistants maternels participent à la diversification des modes d'accueil, d'autant que l'assistant maternel représente le premier mode d'accueil extra-familial en France.

Ces métiers sont aujourd'hui en forte tension et les recrutements à court et moyen termes devront faire face à la conjonction de plusieurs phénomènes :

• Une faible mixité, 99,5% de femmes parmi les assistants maternels, 85,4% chez les salariés du particulier employeur ;



- Une importante représentation des salariés de plus de 50 ans ;
- Une sous-représentation des moins de 30 ans ;
- Des prospectives en recrutement importantes notamment sur les deux métiers liés à la dépendance et l'enfance.

Ils sont également confrontés à des tendances lourdes qui nécessitent d'accroître notre engagement en faveur de leur attractivité telles que le faible niveau de qualification des salariés (Niveau V ou infra V) ou encore des emplois à temps partiels.

# 4.2. Répondre aux objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est réaliser un pré-diagnostic relatif à des aires de mobilité intersectorielles s'inscrivant dans une logique de GPECT sur les deux régions citées. L'étude devra :

- Définir des secteurs et des métiers pour lesquels des mobilités seraient envisageables vers nos métiers. Si l'ensemble des trajectoires professionnelles est étudié, un focus sur les mobilités entrantes est attendu.
- Identifier et définir les mobilités intersectorielles. Les mobilités professionnelles pourraient reposer sur une proximité de compétences mobilisées et/ou sur une proximité des conditions d'emploi et de travail : type de contrat, volume d'heures travaillées, spécificités des mobilités pendulaires etc. La mobilité intersectorielle peut être vécue de manière complète ou partielle, dans le cas d'une multi-activité.
- Identifier de manière précise les modalités de mise en œuvre de ces mobilités. Par exemple, cet item pourrait mettre en avant les besoins en accompagnement des salariés et/ou des employeurs pour réaliser cette transition professionnelle (formation, période d'intégration etc.).
- Identifier les leviers et de freins à la mise en œuvre de ces mobilités.
- Articuler la méthodologie et les résultats de ce pré-diagnostic à une démarche de GPECT dans les deux régions. Le prestataire démontrera sa capacité à associer les acteurs locaux à la démarche liée à ce pré-diagnostic sur les deux territoires. Il devra, à ce titre, qualifier les modalités d'essaimage de la démarche méthodologique à d'autres territoires
- **Proposer des préconisations opérationnelles** relatives aux modalités d'accès aux métiers et les leviers à actionner pour renforcer leur attractivité.

In fine, les résultats et les pistes obtenus par le terrain serviront d'entrée, de pré-diagnostic, à une réflexion plus globale sur l'accessibilité, l'attractivité, et la valorisation de nos métiers. L'approche proposée et les conclusions devront intégrer la priorité transverse de l'égalité et la mixité professionnelle.



# 4.3. Proposer une méthodologie adaptée

Une phase préalable réalisée par IPERIA aura trait à déterminer les secteurs d'activités pouvant offrir des perspectives d'évolution pour les salariés des particuliers employeurs et assistants maternels ou représentant un vivier de main-d'œuvre potentiel permettant de répondre aux besoins en emploi du secteur. Dans le prolongement de la première partie de l'axe 2 portant sur les mobilités intra-sectorielles, hors champ de cet appel d'offre, une analyse quantitative des trajectoires professionnelles des métiers (assistants maternels/ garde d'enfant, assistant de vie dépendance et employé familial) déterminera les passerelles intersectorielles déjà franchies ou à franchir. Dans ce cadre, des secteurs cibles, propices à des mobilités professionnelles, seront identifiés à une échelle nationale et régionale. L'ensemble des résultats seront transmis lors de la phase de lancement au prestataire.

L'étude qualitative, qui fait l'objet de cet appel d'offre, devra mettre parallèle ce cadrage statistique avec la réalité de deux terrains d'étude : les régions Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie. Pour chaque région, des secteurs jugés clés seront co-séléctionnés par IPERIA et le prestataire au regard des critères suivants non cumulatifs :

- Mobilités professionnelles constatées par le cadrage statistique
- Similitudes des conditions d'emploi avec le secteur de l'emploi au domicile
- Secteurs à forts enjeux pour IPERIA et ses partenaires institutionnels locaux

La méthodologie qualitative proposée par le prestataire devra identifier/définir les aires de mobilité intersectorielles ainsi que les modalités d'essaimage de la démarche méthodologique déployée dans le cadre de cette étude à d'autres territoires. Elle reposera, à minima, sur une dizaine d'entretiens semi-directifs permettant de comprendre les leviers et les freins à la mobilité entre le secteur de l'emploi à domicile et chacun des secteurs sélectionnés. Ces entretiens devront permettre d'illustrer le pré-diagnostic de parcours entrants vécus. En guise d'exemple, le prestataire pourrait interroger des organismes de formation, des prescripteurs ou acteurs des transitions professionnelles, des salariés de notre secteur etc. Une proposition d'échantillon sera attendue lors de la phase de lancement.

Toute autre technique permettant de répondre aux objectifs définis dans ce cahier des charges n'est pas à exclure. Des synthèses (ou comptes rendus) devront rendre compte des techniques utilisées.

#### 4.4. Des livrables assurant l'opérationnalité des résultats

Réaliser un pré-diagnostic relatif à des aires de mobilité intersectorielles s'inscrivant dans une logique de GPECT. Ce pré-diagnostic se basera sur les livrables suivants :

- Deux portraits régionaux distincts Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie.
- Un rapport final et opérationnel portant sur les aires de mobilités intersectorielles enrichi d'exemples concrets. Cette analyse sera conclue par des préconisations opérationnelles relatives aux modalités d'accès aux métiers et les leviers à actionner pour renforcer leur attractivité
- Une synthèse de ce rapport format word 4 pages.



#### 4.5. Le calendrier

Le prestataire sera tenu d'un suivi régulier relatif à l'avancée du pré-diagnostic. Dans ce cadre, le prestataire retenu pour le pré-diagnostic communiquera un planning prévisionnel à IPERIA adapté aux contraintes suivantes :

- Deux comités de pilotage d'ouverture et de clôture ainsi qu'au minimum un comité technique de mi-projet où une première restitution des résultats sera présentée.
- Les premiers contacts de l'enquête terrain devront être lancés en septembre 2019.
- Les livrables sont attendus avant le 31 décembre 2019.

# **Article 5. Modalites d'execution**

#### 5.1. Contrat

A l'issue de l'appel d'offre, une contractualisation sera prévue entre le prestataire retenue et IPERIA L'Institut.

#### 5.2. Prise d'effet et durée de l'étude

Le début de l'étude prendra effet à compter de la date de signature du contrat par le prestataire retenu et prendra fin à la plus tardive des deux dates suivantes :

- La prononciation par IPERIA de la « réception sans réserve » de l'intégralité des prestations objet du présent appel d'offres,
- Le règlement par IPERIA du montant dû au prestataire retenu au titre des prestations réalisées dans le cadre de l'étude.

#### 5.3. Prix du marché

La présente prestation est conclue à prix forfaitaire. Ce prix est ferme et définitif pendant toute la durée de l'étude. Ce prix est réputé comprendre toutes les charges afférentes à la réalisation des prestations et s'entend tous droits cédés.

Aucun autre frais lié à ces prestations, et qui ne ferait pas l'objet d'une prestation supplémentaire demandée expressément par IPERIA, ne pourra être facturé par le prestataire.

#### 5.4. Profil des consultants pressentis

IPERIA exige que la prestation soit confiée à des intervenants disposant des qualifications et expériences suffisantes pour coordonner et réaliser l'étude objet du présent appel d'offres.

A ce titre, les organismes candidats ou consultant candidat au présent appel d'offres s'engagent à vérifier et garantissent la véracité des compétences et des expériences communiquées.



La prestation sera réalisée par les intervenants de l'organisme dont l'offre aura été validée par IPERIA à l'issue de l'appel d'offres. Aucun changement d'intervenant ne sera effectué sans l'accord préalable d'IPERIA.

# Article 6. CONDITIONS DE REPONSE A L'APPEL

La réception des offres doit avoir lieu avant le :

# 10 juin 2019

Réponse attendue par mail : etudes@iperia.eu

# Article 7. Presentation de l'Offre

Toute offre présentée devra également comprendre l'ensemble des pièces permettant d'analyser la proposition.

# **Article 8. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES**

# 8.1. Critère qualité des prestations (70%)

La qualité est jugée au regard des réponses apportées par le candidat. Une note sur 20 est attribuée à chaque offre, en fonction notamment des critères listés ci-dessous :

- La compréhension de la commande (contexte, objectifs et problématiques) et l'adéquation du contenu de la proposition avec le cahier des charges du groupement de commande (organisation, méthodologie, ...) sur 9 points
- Les qualifications et expériences des profils de l'équipe pressentie pour exécuter la prestation sur 5 points
- La pertinence des livrables proposés par le candidat au regard de la demande et des objectifs énoncés dans le cahier des charges <u>sur 3 points</u>
- Le soin apporté par le prestataire à la formalisation de la réponse sur 2 points
- La capacité du prestataire à respecter le calendrier d'exécution défini par IPERIA sur 1 point

Il est précisé que toute offre ayant une note inférieure à 12 sur 20 pour le critère qualité des prestations sera éliminée et ne sera donc pas classée.



# 8.2. Critère financier (30%)

Ce critère est jugé au regard des réponses apportées par le prestataire dans le cadre de l'appel d'offres. Une note sur 20 est attribuée à chaque offre, en fonction du montant total forfaitaire établi sur la base du volume de jours prestés indiqué par le prestataire.